

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

Communauté de Communes du Pays Foyen

2019

<b>LE TERRITOIRE, FONCTIONNEMENT &amp; ADMINISTRATION</b>	<b>3</b>
● Fonctionnement _____	p. 3
● Administration et Ressources Humaines _____	p. 5
● Finances et marchés publics _____	p. 6
<b>CADRE DE VIE &amp; ENVIRONNEMENT</b>	<b>9</b>
● Services techniques _____	p. 9
● Urbanisme _____	p. 10
● Eau et assainissement _____	p. 12
● GEMAPI _____	p. 14
<b>AMÉNAGEMENT &amp; DÉVELOPPEMENT</b>	<b>15</b>
● Développement économique _____	p. 15
● Habitat _____	p. 16
● Politique de la Ville & Revitalisation _____	p. 17
<b>SERVICES À LA POPULATION</b>	<b>18</b>
● Maisons de Services au Public _____	p. 18
● Adulte relais _____	p. 19
● Aire d'accueil des gens du Voyage _____	p. 19
● Emploi _____	p. 20
● Point d'accès au droit _____	p. 20
● Transport à la demande _____	p. 21
<b>ACTION SOCIALE &amp; SANTÉ</b>	<b>22</b>
● Services à domicile _____	p. 23
● MARPA _____	p. 24
● Centre socioculturel _____	p. 24
● Centre de santé _____	p. 26
<b>ENFANCE &amp; JEUNESSE</b>	<b>27</b>
● Petite enfance _____	p. 28
● Enfance jeunesse _____	p. 29
<b>TOURISME, CULTURE &amp; LOISIRS</b>	<b>30</b>
● Tourisme _____	p. 30
● Culture _____	p. 31
● Sport et vie associative _____	p. 33
<b>INFORMER &amp; COMMUNIQUER</b>	<b>34</b>

## LE RAPPORT D'ACTIVITÉ Article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.





## LES INSTANCES

### COMMUNAUTAIRES

La communauté de communes a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. Elle exerce, en lieu et place des communes membres, les compétences définies par ses statuts.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Les conseillers communautaires représentent leur commune au sein de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Une fois élus, ils constituent le conseil communautaire. Le conseil désigne ensuite le président et les vice-présidents.

Le conseil communautaire définit la politique de la CDC du Pays Foyen. Il débat et délibère sur les différents sujets mis à l'ordre du jour.

Le conseil communautaire se réunit au moins une fois par trimestre



#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

47 élus titulaires  
2 élus suppléants

désigne

**LE BUREAU** 25 membres

**LE PRÉSIDENT**

**11 VICE-PRÉSIDENTS**

**LES 10 COMMISSIONS**



**12** CONSEILS COMMUNAUTAIRES

**12** RÉUNIONS DU BUREAU

**11** RÉUNIONS DES VICE-PRÉSIDENTS

**8** CONSEILS D'ADMINISTRATION

#### LES COMMISSIONS

Les commissions sont composées d'élus communautaires et municipaux. Elles préparent les projets de décisions et les dossiers qui sont ensuite soumis au bureau.

- CLECT *commission locale d'évaluation des charges transférées*
- Communication • Culture • Développement économique
- Enfance-Jeunesse • Environnement • Finances
- Gens du voyage • Habitat • MSAP *Maison de services au public* • Sport • Urbanisme/transport

#### LE BUREAU

Le bureau est composé de 25 membres : le Président, 11 Vice-présidents et 13 membres dont les maires du territoire.

Quel est le rôle du bureau ?

- Il débat des propositions formulées par les commissions.
- Il prépare les questions à traiter en conseil communautaire.
- Il surveille l'avancement des dossiers en cours.

Il délibère et vote des projets relevant des délégations que le Conseil communautaire lui a déléguées comme les décisions relatives aux marchés publics dont le montant est inférieur à 221 000 €.



#### ÉLECTIONS 2020, CE QUI CHANGE

Dans le cadre des élections municipales de 2020, les conseillers communautaires seront renouvelés. Leur nombre et leur répartition par commune évoluent. Le nombre de sièges au conseil de communauté est fixé à 41.

## ADMINISTRATION ET

### RESSOURCES HUMAINES



#### L'ACCUEIL

- **6 248** courriers reçus ● **4 037** courriers envoyés
- **6 625** appels réceptionnés
- **620** personnes accueillies
- Mise à disposition de **4** minibus à **32** associations du territoire

#### LA DÉMATÉRIALISATION

- **450** actes télétransmis à la Sous-préfecture
- **233** délibérations
- **217** actes (*arrêtés, conventions, contrats...*)



**224 AGENTS**  
au 31/12/2019

#### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**129 agents**

- **5** réunions du Comité Technique
- **1** réunion du CHSCT *Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail*

#### CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)

**95 agents**

- **4** réunions du Comité Technique
- **1** réunion du CHSCT *Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail*



#### LA FORMATION

- **121 agents** ont bénéficié d'une formation (intégration, préparation aux concours, professionnalisation, hygiène et sécurité)
- **8 sessions PSC1** (Prévention et secours civiques de niveau 1) pour 57 agents

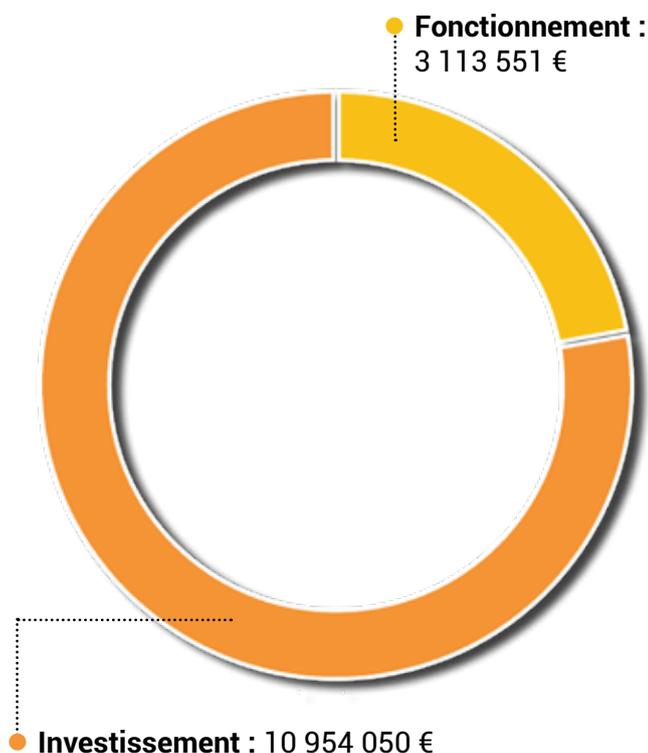
 **803 jours de formation** en 2019

## FINANCES ET

### MARCHÉS PUBLICS



### LE BUDGET PRINCIPAL



- **10 Budgets annexes :**  
ZAE La Guerrenne et Champ de Jamard (Pellegrue), Office de Tourisme (OT), Cinéma et 7 budgets Eau et Assainissement dont GEMAPI depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018
- **3 budgets annexes ont une autonomie financière :**  
Assainissement Collectif Pellegrue, OT et SPANC
- **Gestion des 3 budgets du CIAS :**  
CIAS, SAAD et MARPA.
- **8 539 mandats sur l'exercice**  
*soit une augmentation de 12,95% par rapport à l'exercice précédent.*
- **4 913 titres sur l'exercice** *soit une augmentation de 11,23% par rapport à l'exercice précédent.*
- Suivi mensuel des taux d'occupation des services Enfance Jeunesse et calcul de la prestation de service.
- Suivi mensuel des consommations de crédits par service.
- Facturation des services Enfance Jeunesse, du SPANC, de la MARPA, du SAAD et du portage des repas

👉 Délai global de paiement : 16,84 jours



### TOUS LES BUDGETS 38 315 651 €

Fonctionnement : 18 579 157 €  
Investissement : 19 736 494 €

### LES RATIOS

- Excédent brut de fonctionnement (EBF) **440 860,48 €**
- Capacité Brute d'Autofinancement (CAF brute) **403 760,65 €**
- Capacité Nette d'Autofinancement (CAF nette) **312 101,09 €**
- Encours de la dette au 31/12 **1 379 254,94 €**
- Capacité de désendettement (en années) **3,4160**



La capacité de désendettement se calcule en prenant l'encours de la dette (ce qu'il reste à rembourser en capital pour les différents emprunts) et en divisant par la CAF nette (delta de l'année entre les recettes et les dépenses de fonctionnement moins le capital des emprunts en investissement).

## LA FISCALITÉ

	Taux 2019	Produits 2018	Produits 2019	Variation par rapport à 2018
● Taxe d'habitation	11,45 %	1 992 418 €	2 061 766 €	+ 3,48%
● Taxe foncière (bâti)	1,95 %	315 587 €	323 365 €	+ 2,46%
● Taxe foncière (non bâti)	8,95 %	87 970 €	90 176 €	+ 2,51%
● CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	26,73 %	964 643 €	962 142 €	-0,26%
● TASCOM (Taxe sur les surfaces commerciales)	-	500 425 €	528 942 €	+ 5,70%
● CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)	-	483 264 €	546 107 €	+ 13%

Les taux sont inchangés depuis 2018. L'augmentation du produit de fiscalité est liée à l'augmentation des bases, réévaluées tous les ans par les services fiscaux.



## LA RÉFORME FISCALE

**La Loi de Finances 2018 a décidé un dégrèvement de la TH de la résidence principale pour 80% des ménages à partir de 2018** (- 30% en 2018, - 65% en 2019 et -100% en 2020).

Le dégrèvement était pris en charge par l'État. Les taux de TH pris en compte étaient ceux de 2017 (ou ceux postérieurs en cas de baisse). Les abattements appliqués étaient ceux de 2017. Il en résultait que les hausses de taux et les réductions d'abattements postérieures à 2017 restaient à la charge du contribuable.

La Loi de Finances 2020 a garanti un dégrèvement à 100% pour l'ensemble des contribuables (en 3 ans pour les 20% de ménages) et pour 2020 un gel, au niveau de 2019, des taux et des abattements. Les bases seront quant à elles augmentées de 0,9%. Les taux de TH des résidences secondaires pourront être modifiés à compter de 2023.



### EN CONSÉQUENCE EN 2020 :

- Les hausses de taux postérieures à 2017 ne seront plus acquittées par les contribuables et ne seront pas prises en compte par l'État --> perte de produit pour les collectivités concernées.
- Les réductions d'abattements postérieures à 2017 ne sont plus à la charge des contribuables mais sont prises en charge par l'État  
2020 : Pour les résidences principales, les taux et abattements sont figés à ceux de 2019 et les bases sont réévaluées de 0,9%.

Le dégrèvement versé par l'État au titre des 80% des ménages est fait avec les taux de 2017.

--> perte si les taux 2019 étaient supérieurs à ceux de 2017.

Pour les 20% de ménages, les taux sont ceux de 2019. Idem pour les résidences secondaires.

**2021/2022** Entrée en vigueur du nouveau panier de ressources pour les résidences principales. Plus de revalorisation forfaitaire des bases pour ces résidences. Pour les résidences secondaires, les taux sont ceux de 2019.

**2023** Retour du pouvoir de taux pour les résidences secondaires.

### COMPENSATION POUR LES EPCI :

En 2021, les EPCI perçoivent un montant de TVA correspondant à leur produit de TH Résidences Principales de référence calculé avec les bases 2020 et les taux 2017, soit : bases TH Résidences Principales 2020\* Taux TH 2017 + compensations exonération TH 2020 + Moyenne sur 2018/2020 des rôles supplémentaires de TH.

A partir de 2022, l'État versera à l'ensemble des EPCI la fraction X de la TVA encaissée l'année n-1.

Il est garanti que le produit de TVA versé au titre de l'année n ne sera jamais inférieur au produit TH de référence.

## LES DOTATIONS DE L'ÉTAT

	2015	2016	2017	2018	2019
● Dotation d'intercommunalité	394 327 €	266 272 €	176 710 €	149 964 €	165 999 €
● Dotation de compensation	366 921 €	356 742 €	349 823 €	342 518 €	334 653 €
<b>Total</b>	<b>761 248 €</b>	<b>623 014 €</b> - 18 %	<b>526 533 €</b> - 15 %	<b>492 482 €</b> - 6,5 %	<b>500 652 €</b> + 1,6 %



Soit - 34,23% depuis 2015

## LES MARCHÉS PUBLICS



**1**  
Marché de maîtrise  
d'œuvre  
*déclaré sans suite*

**6**  
Marchés de services  
149 107,01 € HT

**2**  
Marchés de travaux  
145 315 € HT et  
accord-cadre à bons de  
commande avec un mini  
de 50 000 € HT et un maxi  
de 500 000 € HT

**4**  
Marchés de prestations  
intellectuelles  
240 525 € HT



Les marchés publics sont des contrats conclus à titre onéreux avec un ou plusieurs opérateurs économiques publics ou privés (fournisseurs, entrepreneurs, prestataires...), afin de répondre aux besoins de la collectivité que ce soit en matière de travaux, de fournitures ou de services.

Les marchés publics sont strictement encadrés par le **Code de la commande publique** et doivent obéir aux trois grands principes que sont :

- La liberté d'accès à la commande publique
- L'égalité de traitement des candidats
- La transparence des procédures

Ces principes permettent d'assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation de deniers publics.

Les procédures de marché public se répartissent en deux grandes catégories :

- **Les procédures adaptées**, dont les modalités sont « librement » déterminées par la personne publique
- **Les procédures formalisées**, plus strictement encadrées (pour les marchés de fournitures et de services supérieurs à 214 000 € HT et pour les marchés de travaux supérieurs à 5 350 000 € HT).

La passation d'un marché public se déroule en trois étapes successives.

### 1 La publicité

Les marchés d'un montant égal ou supérieur à 40 000 € HT font l'objet d'une publicité. Le support de la publicité et son contenu sont choisis librement par la personne publique pour les procédures dites « de faible montant ». Plus le montant du marché augmente et plus les supports et contenus de la publicité sont précis et exigeants.

### 2 Le recueil des candidatures et des offres et l'attribution du marché

Les opérateurs économiques intéressés sont invités à remettre un dossier de candidature et une offre. Les candidatures sont examinées au regard des niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières. Les offres sont, quant à elles, examinées au regard d'une pluralité de critères non discriminatoires et liés à l'objet du marché, déterminés préalablement au lancement de la procédure. Le candidat ayant remis « l'offre économiquement la plus avantageuse » se voit attribuer le marché.

### 3 L'achèvement de la procédure

Un courrier de rejet est adressé aux candidats dont l'offre n'a pas été retenue. Pour les marchés supérieurs à 214 000 € HT, la personne publique transmet au représentant de l'Etat les pièces nécessaires à l'exercice de son contrôle ; il s'agit du contrôle de légalité.



Une fois ces formalités accomplies, une notification du marché est adressée au candidat retenu.

## LES SERVICES

### TECHNIQUES

#### LA PLAGE DES BARDOULETS

- Agrandissement de la plage

#### LE SITE DE MÉZIÈRES

- Achat d'une scène mobile

#### MATÉRIEL

- Achat de matériel électrique
- Achat d'équipement de protection individuelle
- Achat de micros doubles et d'un pupitre

#### VÉHICULES

- Achat d'un troisième minibus (*remplacement de l'ancien véhicule*)
- Achat d'un Duster pour le service GEMAPI
- Achat d'un Captur pour le DST (*remplacement de l'ancien véhicule*)
- Achat de 3 véhicules électriques ZOE (1 pour le siège en remplacement de l'ancien véhicule et 2 pour le CIAS)

#### BÂTIMENTS

- Rénovation et agrandissement du Cinéma la Brèche
- Aménagement du local du Centre de Santé
- Installation d'un bungalow au Pôle Environnement : 2 vestiaires (H-F) avec douches et 1 local de rangement
- Aménagement du local PIAF
- Installation de la climatisation à la Maison de la Petite Enfance
- Elagage des arbres à la Crèche Les P'tits Loups
- Aménagement de bureaux au siège (DGS, Pôle Finances)
- Déplacement des archives
- Déménagement du CIAS et aménagement du local de pause pour le personnel à domicile du CIAS
- Aménagement des bureaux du CIAS
- Aménagement d'une cloison de bureau à l'entrée du siège pour l'accueil des personnes à mobilité réduite
- Installation de prises sur le parking du siège, pour les véhicules électriques
- Installation d'une table-bancs de jardin au siège



#### PARKING

- Réaménagement sécuritaire de l'entrée du parking, devant le collège Elie Faure en attente de la réhabilitation complète (juillet et août 2020)



### LE GROUPEMENT DE COMMANDE

Le contexte économique actuel impose aux collectivités de rationaliser leurs dépenses et de repenser leurs stratégies d'achat afin de réduire notamment les coûts liés à la commande publique.

La mutualisation des achats publics, par la constitution de groupements de commandes suscite des prix plus compétitifs par rapport aux prix qu'une collectivité obtiendrait si elle lançait seule sa consultation et permet la réalisation d'économies d'échelle.

Compte-tenu des besoins respectifs des communes et de la Communauté de Communes en matière de travaux de voirie et réseaux divers, il est apparu opportun de constituer un groupement de commandes.

16 communes et la Communauté de Communes ont ainsi fait le choix d'adhérer au groupement de commande en fonction de leurs besoins respectifs. Deux lots ont été constitués :

- Revêtement, réseaux et maçonnerie  
16 communes + CDC
- Curetage, éparage, faucardage et divers  
4 communes

Les membres du groupement ne sont pas nécessairement acheteurs pour les deux lots.

Chaque membre du groupement exécute lui-même le ou les marchés correspondant(s) à ses besoins propres et émet des bons de commande au fur et à mesure de la survenance de ses besoins.

Les besoins recensés s'élèvent à 2 127 000 € HT pour le lot n°1 et 152 000 € HT pour le lot n°2. Ces montants constituent l'évaluation « haute » des besoins recensés des membres du groupement.

La constitution d'un groupement de commandes permet ainsi, non seulement la réalisation d'économies d'échelle, mais également de garantir le bénéfice de prix avantageux pendant toute la durée du marché, à savoir deux ans.

## URBANISME

### APPROBATION DU PLUi

La révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), valant Programme Local de l'Habitat (PLH) a été approuvée par le Conseil Communautaire le 28 novembre 2019.

 Mise en compatibilité avec le SCOT et prise en compte du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) avec des réductions de surfaces constructibles de près de 40 hectares ; tout en intégrant les communes encore sous le régime du Règlement National d'Urbanisme sur le secteur de Pellegrue.

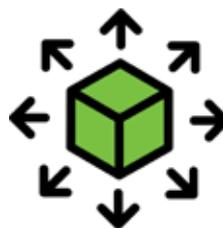
### LES FAITS MARQUANTS

- Réunions de travail avec le Cabinet Métropolis, les élus du territoire et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)
- 4 réunions publiques en 2018/2019 :  
Présentation du diagnostic et des grandes orientations à Pellegrue et Sainte-Foy-la-Grande en octobre 2018  
Présentation du projet de PLUi à Landerrouat et Pineuilh en février 2019
- Ateliers de zonage pour chaque commune du territoire
- Avis favorable du Commissaire Enquêteur en date du 29 août 2019
- Tenue de la Conférence intercommunale des Maires le 11 octobre 2019



### LES OBJECTIFS DE LA RÉVISION

- Développer de manière maîtrisée l'urbanisation
- Revitaliser les centres anciens et ruraux
- Développer le territoire de manière équilibrée (urbain et rural)
- Préserver l'environnement et le petit patrimoine
- Favoriser les économies d'énergie



### L'ENQUÊTE PUBLIQUE

25 juin → 2 août 2019

Permanences du Commissaire Enquêteur au siège de la CdC et dans différentes communes : Pineuilh, Saint-Avit-Saint-Nazaire, Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt, Sainte-Foy-la-Grande, Les-Lèves-et-Thoumeyragues, Saint-André-et-Appelles et Pellegrue.

**89** entretiens

**145** observations et/ou demandes de renseignement



Une concertation associant les habitants, les associations locales, les partenaires et les autres personnes publiques associées.



### UNE PRISE EN COMPTE DES CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES

Par rapport à la consommation effectivement constatée lors de la décennie précédente, le PLUi permet une diminution de 52% de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour l'ensemble des destinations, estimée sur 10 ans.

## L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (ADS)

### LES CHIFFRES-CLÉS



**1 465**  
dossiers instruits



**941** dossiers  
pour le territoire  
du Pays Foyen



**524** dossiers  
pour le territoire de  
Montaigne Montravel et  
Gurson



**+ 166**  
dossiers à instruire  
par rapport à 2018

● **Déclarations préalables :**  
275 dossiers / 214 favorables

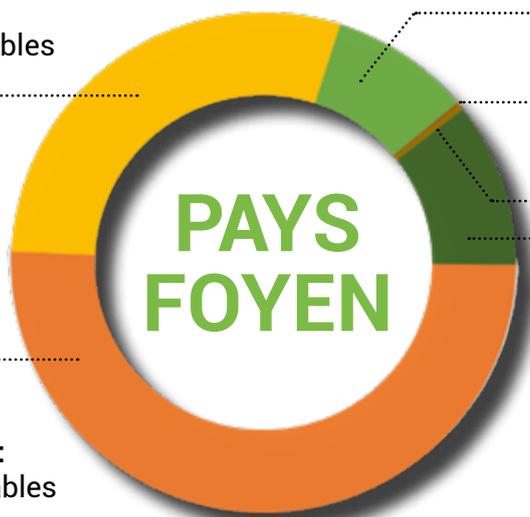
● **Permis de construire :**  
85 dossiers / 65 favorables

● **Permis d'aménagement :**  
1 dossier / 1 favorable

● **Permis de démolir :**  
4 dossiers / 2 favorables

● **Permis de louer :**  
100 dossiers / 88 favorables

● **Certificats d'urbanisme :**  
476 dossiers / 16 favorables



### LE PERMIS DE LOUER

Le permis de louer est en vigueur sur le périmètre de la commune de Sainte-Foy-la-Grande depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ce dispositif, issu de la loi ALUR (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové), permet de contrôler la qualité des logements mis en location sur le territoire et de lutter contre l'habitat indigne. La mise en location ou la relocation d'un logement (changement de locataire) sur la commune de Sainte-Foy-la-Grande est désormais soumise à une autorisation préalable. La Communauté de Communes du Pays Foyen accompagne cette démarche au titre de sa compétence Habitat.



Avec 88 avis favorables sur 100 dossiers instruits en 2019, le logement indigne est appelé à disparaître dans la bastide grâce à la mise en place de cette mesure.

## EAU ET ASSAINISSEMENT



**8,6 km** de canalisations renouvelés en 2019 à Saint-André-et-Appelles, Ligueux, Listrac-de-Durèze, Massugas, Les-Lèves-et-Thoumeyragues, et Saint-Avit-Saint-Nazaire



**135 000 €** de travaux sur le réseau d'assainissement collectif à Pineuilh et Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt en 2019



**9 km** de renouvellement de réseau prévus en 2020, soit 2% de renouvellement du réseau total



## DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Les échéances des contrats d'affermage des différents services d'eau et d'assainissement arrivant, pour la plupart, à terme en décembre 2020, la Communauté de Communes du Pays Foyen a engagé les démarches réglementaires afin de déterminer le mode de gestion et sa mise en œuvre.

Cette démarche amorcée au printemps 2019 a conduit dans un premier temps la collectivité à se prononcer sur le principe de la Concession (ou Délégation de Service Public : DSP) par affermage à paiement par la Collectivité comme mode de gestion de l'ensemble des services de l'eau potable et d'assainissement. Cette délibération a été prise le 28 novembre 2019.

Pour cela, plusieurs comités de pilotage ont permis aux élus de comparer les modes de gestion ; une réunion publique a exposé à la population la démarche de construction de cette réflexion qui a abouti à ce choix.

Après avoir élaboré les cahiers des charges sur le contenu des futures DSP, la consultation des entreprises a débuté en date du 6 février 2020 jusqu'au 16 juillet 2020. Par la suite, les nouveaux élus constituant la nouvelle commission de délégation de service public devront mener les négociations de mai à octobre afin de réaliser le choix des délégataires pour les deux services. Les contrats débuteront le 1<sup>er</sup> janvier 2021 à l'exception du service de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt qui sera différé au 1<sup>er</sup> janvier 2023.



## LES CVM DANS L'EAU POTABLE

### Quels enjeux sanitaires et techniques ?

Le chlorure de vinyle monomère (CVM) est un produit chimique purement synthétique. Sa présence dans l'eau est principalement due à des pollutions industrielles ou accidentelles.

Les matériaux en PVC antérieurs à 1980 peuvent avoir une teneur en CVM résiduel plus élevée et sont les seuls à pouvoir induire une migration dans l'eau.



**305 km** de canalisations sont concernés en Pays Foyen, soit 66% du réseau d'adduction en eau potable de la collectivité.

2 plans d'échantillonnage sont réalisés chaque année pour contrôler le taux de CVM sur l'ensemble des tronçons les plus critiques. En cas de dépassement de la limite de qualité, des mesures correctives doivent être prises pour assurer un retour à la normale en moins de trois mois ; sans quoi des restrictions d'usage s'appliquent.



Cela a été le cas dans 3 secteurs en 2019 : Saint-Quentin-de-Caplong, Caplong et Landerrouat. Les purges sur l'année 2019 ont représenté un volume d'environ 80 000 m<sup>3</sup>, soit la consommation annuelle de près de 800 abonnés.



Pour éviter un gaspillage d'eau colossal, la collectivité a opté pour le renouvellement des secteurs les plus impactés, soit près de 14 km de réseau entre 2019 et juin 2020.



## L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### LES CHIFFRES-CLÉS

- **77** contrôles du neuf (*examen de la conception implantation + vérification de l'exécution*)
- **228** vérifications périodiques dont
- **62** réalisées dans le cadre d'une transaction immobilière



### LE SPANC

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) vérifie le fonctionnement des installations d'assainissement non collectif existantes, examine leur conception et vérifie leur exécution. Outre ses missions de contrôle, le SPANC de la Communauté de Communes du Pays Foyen accompagne et conseille le particulier dans ses démarches.

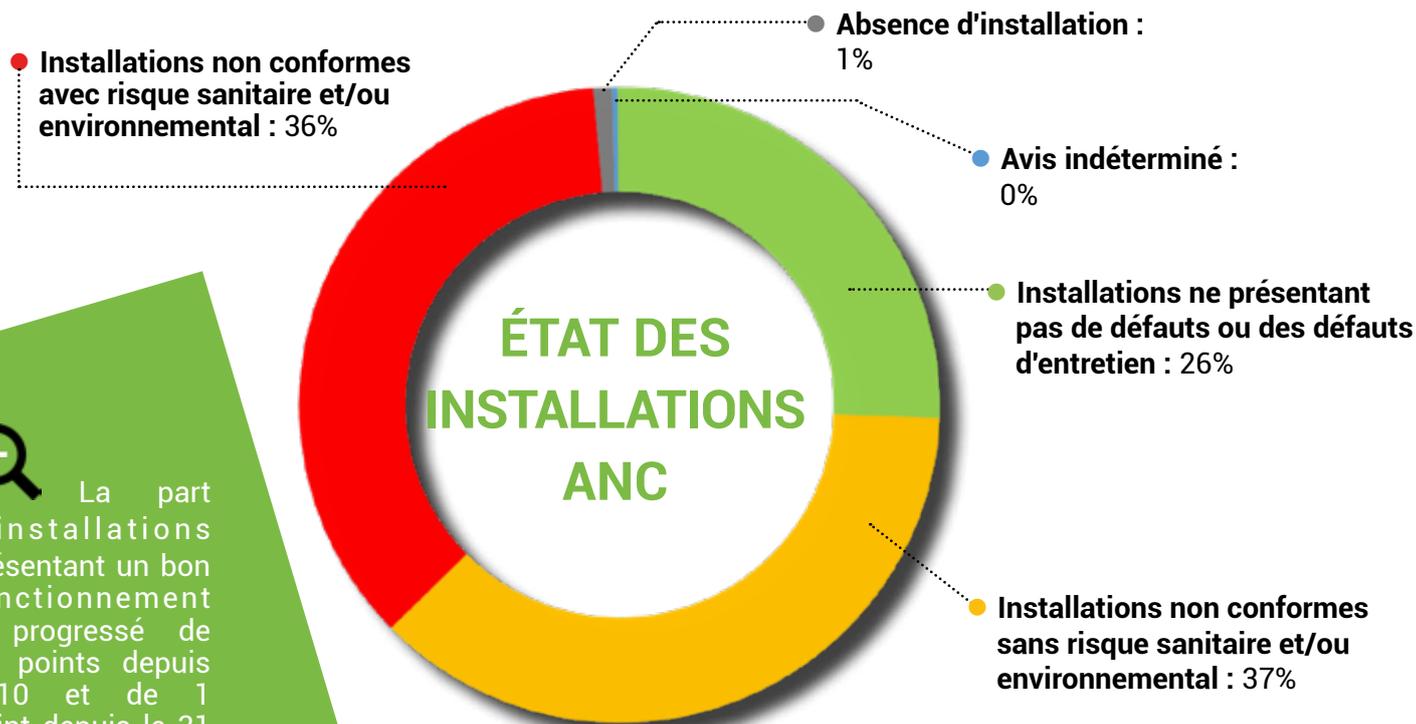
➔ La gestion du SPANC est en régie directe depuis le 1er janvier 2017.

### LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DE PELLEGRUE

L'entretien du réseau de collecte des eaux usées est effectué une fois par an par hydro-curage. Le nettoyage des postes de refoulement est effectué tous les 6 mois.

Outre la maintenance du système d'assainissement de Pellegrue, la sécurité du poste de relevage du Touran et du poste central a été améliorée en 2019 par l'installation de barreaux « antichute ». > 4 747 € TTC

La canalisation située en amont du poste de relevage du 11 Novembre a été remplacée. > 7 394 € TTC



La part d'installations présentant un bon fonctionnement a progressé de 16 points depuis 2010 et de 1 point depuis le 31 décembre 2018.

## LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

 Le Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre 2 Mers (SMER-E2M) est gestionnaire des cours d'eau présents sur les bassins versants de la Durèze et de la Soulège.

Le Syndicat Mixte du Dropt Aval, a quant à lui, la gestion des cours d'eau affluents du Dropt sur les communes de Auriolles, Landerrouat, Les-Lèves-et-Thoumeyragues, Margueron, Pellegrue et Riocaud. La Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) a en gestion les cours d'eau présents sur la commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt. EPIDOR, qui est l'établissement public territorial du bassin de la Dordogne agit pour une gestion durable de l'eau, de la rivière et des milieux aquatiques. **Le reste du territoire est géré par le service GEMAPI de la CdC du Pays Foyen.**

### ÉTUDES, TRAVAUX ET SUIVI DE RESTAURATION SUR LES BERGES DU SEIGNAL

- Lieu-dit du Pas des Ouailles *Saint-Philippe-du-Seignal*
- Lieu-dit Moulin de Bourgognade *Saint-Philippe-du-Seignal*

### ENTRETIEN DES COURS D'EAU

- Enlèvement d'embâcles (ruisseau la Gravouse) *Les-Lèves-et-Thoumeyragues*
- Enlèvement d'embâcles (ruisseau le Seignal) *Pineuilh*

### LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

 Pour réduire les perturbations des services publics et les dommages sur les infrastructures et matériels en cas d'inondation, des diagnostics de vulnérabilité seront réalisés sur une trentaine de bâtiments d'ici à fin 2022 (complexe sportif, crèche, mairie, médiathèque...).



## ANIMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION



Réunion de la Commission GEMAPI le 20/05/2019.



Journée thématique de formation à destination des élus le 11/06/2019.



5 réunions d'information publiques à Lustrac-de-Durèze, Landerrouat, Saint-André-et-Appelles, Ligeux et Saint-Avit-Saint-Nazaire.



Formation des secrétaires de mairie du 14/06/2019 au 05/09/2019 sur la compétence GEMAPI et la mise en place de la taxe GEMAPI.



## UNE CONVENTION

### DE PARTENARIAT

Une convention de partenariat entre la CdC du Pays de Duras, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et la CdC du Pays Foyen a été signée afin de mettre en œuvre une gestion équilibrée, coordonnée et intégrée des bassins versants situés sur les territoires des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) signataires, à savoir, BVs du Seignal, du Moiron, de la Gravouse et des Sandaux.

Cette convention définit un cadre partenarial partagé entre ces trois EPCI-FP afin que l'exercice des missions relevant de la compétence GEMAPI soit appliqué de façon cohérente et conformément à une nécessaire logique de bassin versant.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une coopération institutionnelle permettant aux collectivités d'accomplir les missions de service public dont la compétence leur incombe.

## DÉVELOPPEMENT

### ÉCONOMIQUE

Un bureau dédié au Développement Economique a été créé en avril 2019 au sein de l'Office de Tourisme du Pays Foyen, regroupant ainsi les services Tourisme, Économie et Culture.



### UN RÉSEAU INSTITUTIONNEL

#### • CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

Mise en place d'une étude avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) sur « les besoins des artisans d'art », reporté depuis mars 2020. Possibilité de mettre en place les formations de la CMA délocalisées en Pays Foyen (dès 5 participants).

#### • CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Travaux avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) avec la mise en place d'une action vers les commerçants en Politique de la Ville. Délocalisation des rendez-vous CCI à Sainte-Foy-la-Grande (accueil des porteurs de projets et entreprises à l'Office de Tourisme).

#### • RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Mise en place de la convention liant la CdC du Pays Foyen à la Région Nouvelle-Aquitaine en ce qui concerne les aides aux entreprises, dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

## OBSERVATOIRE DU TERRITOIRE ÉCONOMIQUE

- Recensement des contacts des entreprises du Pays Foyen
- Mise en place d'un logiciel de gestion du territoire économique
- Création d'une rubrique dédiée à l'économie sur le site internet [www.paysfoyen.fr](http://www.paysfoyen.fr)
- Relations avec le Club des Entreprises du Pays Foyen (CEPF)



Orientation et accompagnement des porteurs de projets dans leurs démarches de création, développement ou transmission d'entreprise



30 porteurs de projet suivis

## ACTIONS, CONVENTIONS, CONTRACTUALISATIONS

- **Appels à projet et Appels à manifestation d'intérêt**  
Revitalisation des centres-villes et centre-bourg (SRDEII)  
Appels à Projets pour les communes et la CdC.
- **Contractualisation avec la Région Nouvelle-Aquitaine**  
Mise en avant des projets de la CdC du Pays Foyen dans la contractualisation régionale via le Grand Libournais.
- **Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) avec la Région Nouvelle-Aquitaine**  
Mise en place du volet économie de l'ORT, en lien avec le plan de revitalisation du centre bourg.

## MISE EN PLACE OPÉRATIONNELLE DES ÉTUDES

- **Requalification et revalorisation des Zones d'Activités Économiques (ZAE)**  
Renforcement de la visibilité des zones avec une homogénéisation de la signalétique  
Sécurisation de la ZAE de l'Arbalestrier à Pineuilh par la création d'un mini-giratoire  
 Phasage des travaux : 2020/2021
- **Réflexion sur l'offre d'accueil économique et touristique en Pays Foyen**  
Analyse des 2 études économiques (novembre 2017 et juillet 2018) et des 2 études touristiques (mars 2019)  
Synthèse des enjeux et préconisations

## HABITAT

### L'OPAH



43

dossiers instruits pour l'année 3



39

propriétaires occupants



4

propriétaires bailleurs



68 732 €

Montant global hors coût d'animation

La deuxième convention partenariale d'OPAH a été signée le 1<sup>er</sup> avril 2017 pour une durée de 5 ans (2017-2022). La Communauté de Communes du Pays Foyen a pour objectif, sur la durée de l'OPAH, la réhabilitation de 100 logements de propriétaires occupants et la réhabilitation de 30 logements locatifs conventionnés.



L'année 2019 a vu le nombre de dossiers propriétaires occupants (PO) augmenter de façon significative (+19).



Au 31 décembre 2019, les objectifs annuels de 26 logements (20 propriétaires occupants et 6 propriétaires bailleurs) étaient déjà dépassés avec 33 logements présentés avec avis favorable en Comité Technique.

Au regard du nombre de dossiers propriétaires bailleurs (PB) validés en année 2 (2018) et aux engagements financiers correspondants, la CdC a souhaité, afin de ne pas interrompre la dynamique territoriale engagée tout en restant dans un équilibre financier réalisable, non seulement voter une enveloppe financière supplémentaire de 90 000 € mais aussi plafonner l'aide aux PB à 3 500 € par logement.



## DISPOSITIF DENORMANDIE

### UNE AIDE FISCALE À LA RÉNOVATION ET À LA LOCATION

Dans le cadre de la signature de la convention d'Opération de revitalisation du territoire (ORT) avec l'Etat et différents opérateurs, la commune de Sainte-Foy-la-Grande est éligible au dispositif Denormandie, mis en place jusqu'en 2022.

Cette aide fiscale s'adresse aux propriétaires bailleurs qui achètent un bien à rénover dans un des territoires éligibles au dispositif et souhaitent mettre leur logement vide en location longue durée, pendant 6, 9 ou 12 ans. Les loyers pratiqués sont plafonnés pour mettre sur le marché une offre de logements abordables.



Trois conditions doivent être remplies pour bénéficier d'une réduction d'impôt :

- Les travaux doivent représenter 25% du coût total de l'opération, soit pour l'achat d'un logement de 160 000 euros, 40 000 euros de travaux.
- Les travaux doivent soit améliorer la performance énergétique d'au moins 30% (20% en habitat collectif), soit représenter deux types de travaux sur un bouquet de cinq (isolation des murs, isolation des combles, changement de production d'eau chaude, changement de chaudière, isolation des fenêtres).
- Les travaux doivent être réalisés par une entreprise certifiée RGE (Reconnu garant de l'environnement).

## POLITIQUE DE LA VILLE

### & REVITALISATION

 Les contrats de ville en cours pour la période 2015-2020 ont été prorogés jusqu'en 2022, par la loi de finances du 28 décembre 2018. Le contrat de ville de Sainte-Foy-la-Grande/Pineuilh, porté par la Communauté de Communes du Pays Foyen, signé en 2015 et ce jusqu'en 2020, a fait l'objet d'un avenant de prorogation.

En 2019, dans le cadre de la programmation validée suite à l'appel à projets annuel politique de la ville, la CdC a accompagné financièrement :



- **16** porteurs de projets essentiellement associatifs pour un montant global total de 10 000€
- Les actions PV portées par la CdC ont mobilisé **114 380 €**.
- Les actions PV portées par le CIAS ont mobilisé **26 663 €**.

 **Soit un total de 151 043 €**

Ces actions ont été pour certaines d'entre elles cofinancées par les partenaires et en particulier l'Etat, intervenu globalement sur l'ensemble de la programmation à hauteur de **94 200 €** :

- **20 000 €** pour les actions portées la CdC
- **9 200 €** pour les actions portées par le CIAS

*D'autres partenaires cosignataires du contrat de ville et notamment le Département ont également accompagné financièrement ces actions.*

L'opération de revitalisation du territoire (ORT) est un cadre partenarial intégrateur qui se matérialise par une convention signée entre l'EPCI, la ville centre de l'EPCI, tout ou partie de ses autres communes-membres volontaires, l'État et ses établissements publics, ainsi qu'avec toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat.



Une convention d'opération de revitalisation du territoire a été signée le 18 décembre 2019 avec l'Etat, la Ville de Sainte-Foy-la-Grande et l'EPFNA (établissement public foncier de la Nouvelle-Aquitaine). Le Conseil départemental de la Gironde, également partenaire, signera courant du premier trimestre 2020, en raison des procédures en cours de modifications de son règlement intérieur.

 Cette convention est conclue pour une durée de deux fois 5 ans, à savoir jusqu'au 18 décembre 2029. Elle pourra être prorogée par accord des parties.



### UNE ÉTUDE ORT

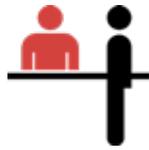
Afin d'accompagner d'autres communes également engagées dans un processus de revitalisation de leur territoire, la Communauté de Communes du Pays Foyen a engagé fin 2019 une étude d'extension de l'ORT ainsi que la mise en œuvre d'un dispositif de veille des co-propriétés dégradées (VOC).

 Les communes concernées pourront ainsi, au fur et à mesure de l'élaboration de leur projet communal, s'engager par avenant à la convention cadre signée en décembre 2019.

## LES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC



**18 064**  
accueils en 2019



**83 %**  
accueils physiques



**17 %**  
accueils téléphoniques



**À noter** la progression de la fréquentation des 65 ans & +

### LES DEMANDES DES USAGERS

Les principales demandes concernent les partenaires, les partenaires du Fond Inter opérateurs (Pôle Emploi, CAF, MSA, CPAM ou encore la CARSAT) mais aussi les autres partenaires locaux et les démarches dématérialisées telles qu'A.N.T.S (Agence Nationale des Titres Sécurisés), l'état civil, l'envoi d'un document par email...

- **3 180** informations directes
- **3 137** orientations vers les partenaires présents
- **2 684** accès à internet accompagnés (télé services, démarches internet sur la CAF, CPAM, CARSAT, MSA, ANTS)
- **1 389** informations sur les permanences
- **857** remises de dossiers
- **1 954** accueils pour l'accès à internet libre ou accompagné concernant les 4 opérateurs CAF, CARSAT, CPMA, MSA



### L'ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE

Les démarches dématérialisées et la volonté des partenaires sociaux de passer au 100% numérique amènent la MSAP à accompagner plus intensément les publics. Les accompagnements se sont faits de façon individuelle sur des démarches qui peuvent être complexes dont les démarches ANTS. L'offre de service s'est étoffée avec la mise en place d'ateliers numériques.

- ➔ **5 647** accueils à l'Espace public numérique
- 2 684** accompagnements aux démarches dématérialisées
- 81** ateliers numériques (*112 personnes*)

### LE DÉVELOPPEMENT PARTENARIAL



Un partenariat fort a été mené en 2019 avec la DGFIP. Il comprend une signature de convention ainsi que la formation des agents France Services / MSAP de Pellegrue. La DGFIP a mis en place des permanences du SIP de Libourne (Service des Impôts des particuliers) sur leurs temps forts (impôts sur le revenus et taxes locales) dans les locaux. Depuis septembre 2019, une expérimentation est menée avec une ligne partenaire entre le SIP de Libourne et la MSAP.



Les demandes liées aux impôts portent sur 274 accueils en 2019.



### LABELLISATION EFS



En avril 2019, le Président de la République a annoncé la création d'espaces France Services (eFS), l'objectif étant de pouvoir répondre aux plus près des usagers sur les démarches administratives dans les territoires.

460 établissements ont été labellisés France Services au 1<sup>er</sup> janvier 2020 dont Sainte-Foy-la-Grande (8 sites labellisés en Gironde). Ce label est obtenu en répondant à 30 critères obligatoires portant sur les partenaires, le nombre d'agents présents, la formation des agents, les horaires d'ouverture, l'accès PMR (Personne à Mobilité Réduite).

La MSAP de Pellegrue travaille sur les derniers points qui lui manquent pour également obtenir sa labellisation ; à savoir la présence de deux agents polyvalents, l'ouverture minimale de 5 jours, l'accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite et la formation des agents.

## L'ADULTES RELAIS

 La médiatrice sociale propose des animations, manifestations et actions sur le territoire autour de la prévention sur les thématiques de la santé, de la mixité sociale et des conduites addictives.

### LES OBJECTIFS DES ANIMATIONS DE PROXIMITÉ

- Apaiser les conflits entre voisins
- Permettre aux mamans de se rencontrer pour participer aux actions communautaires
- Renforcer les liens parents/enfants
- Permettre aux enfants de se rencontrer et de partager des activités

 L'Adulte Relais réalise également un suivi des personnes dans leurs diverses démarches administratives comme la santé, la scolarité, l'emploi et l'insertion, le logement, le budget, la médiation.



**60** personnes ont bénéficié de ce suivi.



Le logement d'urgence a été utilisé par 9 adultes et 6 enfants pour un total de **181 jours** en 2019



### LE RALLYE PEDA'GO

Le Rallye Prévention Education des conduites à risques des adolescents, nommé Rallye PEDA'GO, s'est déroulé le mardi 15 octobre 2019. Cette action a été menée par la Coordinatrice CISP (Conseil Intercommunal de la Sécurité et Prévention de la Délinquance) et la médiatrice socio-éducative.

L'objectif de cette journée, à destination des 180 collégiens de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt et de Pellegrue, est la sensibilisation autour des questions de la santé (drogues, alcool et alimentation), la discrimination (racisme, sexisme, homophobie, etc), la sécurité routière, l'emploi et la formation et les dangers des réseaux sociaux.

## L'AIRE D'ACCUEIL

### DES GENS DU VOYAGE



**8** emplacements  
**16** places



**82 %**  
d'occupation en 2019



La baisse du taux d'occupation est due à la fermeture de l'équipement pendant la période estivale, les travaux ayant été effectués avec la libération nécessaire des emplacements. Compte-tenu du phénomène de sédentarisation, la moyenne actuelle des séjours est de 6 mois.

Un agent d'accueil est présent sur le site 24 heures par semaine pour assurer l'accueil des familles, la perception des fluides et de la taxe journalière d'emplacement. Il effectue aussi l'entretien courant de l'aire et veille à l'application du règlement intérieur.



Le partenariat avec les autres aires d'accueil des gens du voyage du territoire (AAGV), les Départements de la Gironde et de la Dordogne a été mis en place pour les familles dont l'accompagnement, parfois complexe, nécessite une réflexion et des solutions communes pour répondre au mieux aux besoins.



L'AAGV a commencé à mettre en place le tri sélectif dans son fonctionnement et dans son règlement intérieur. Cet engagement écologique va se poursuivre en 2020, tout comme les projets autour du traitement des déchets et du gaspillage alimentaire. La santé et les enjeux autour de la vaccination seront également des supports d'activités.

En parallèle, une activité potager parents/enfants s'est déroulée. Cette activité a été initiée par les résidents de l'AAGV, en lien avec l'Adulte Relais pour favoriser l'utilisation de matériel de récupération.

## EMPLOI LE PLIE



**133** personnes accompagnées en 2019



**46 %** de taux de sorties positives

L'objectif du PLIE est d'insérer durablement dans l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés d'insertion professionnelle. Ce dispositif s'adresse principalement aux personnes âgées de plus de 25 ans bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASS...), aux demandeurs d'emploi de longue durée, aux personnes reconnues travailleurs handicapés, aux habitants des quartiers politique de la ville.

Il assure un accompagnement individualisé et renforcé vers l'emploi avec un accueil de proximité, des conseils et un suivi personnalisé.

Le PLIE a participé à l'animation des ateliers de l'Espace Métiers Aquitaine et anime également des ateliers collectifs de recherche d'emploi.

**2 référentes de parcours** reçoivent les participants dans les locaux de l'espace France Services de Sainte-Foy-la-Grande. Une permanence est également organisée dans les locaux de la MSAP de Pellegrue.



## LES OBJECTIFS 2020

En 2020, l'objectif du PLIE est la communication entreprise, construite autour de deux axes :

- Donner une image de service aux entreprises, permettant de faciliter le recrutement et la période d'adaptation et d'intégration dans l'emploi
- Permettre aux entreprises d'exercer et de valoriser leur responsabilité sociale et leur permettre d'être acteur sur le territoire

## LE POINT D'ACCÈS AU DROIT

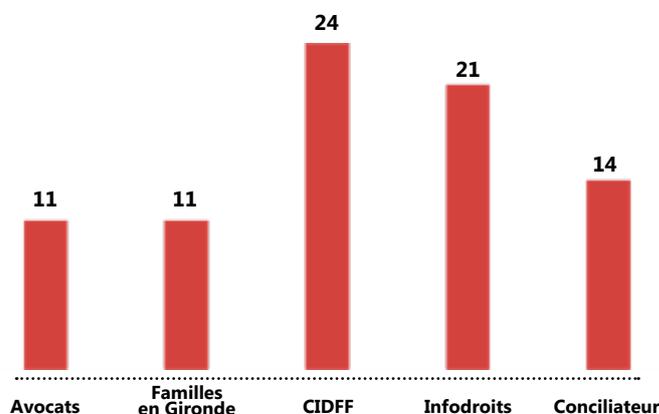
Le Point d'Accès au Droit (PAD) est un lieu d'accueil gratuit permettant d'apporter une information de proximité sur les droits et devoirs des personnes qui font face à des problèmes juridiques ou administratifs.



## LE PAD EN QUELQUES POINTS

- Un service public ouvert à tous
- Un accueil personnalisé et confidentiel
- Une information juridique de premier niveau
- Une aide à la compréhension des documents
- Des conseils gratuits
- Une orientation vers d'autres structures

## LES PERMANENCES



**249** personnes accueillies lors des permanences en 2019

## LES DOMAINES D'INTERVENTION

- Droit social : **22**
- Droit du travail : **11**
- Droit pénal : **9**
- Droit de la consommation : **54**
- Droit du logement : **23**
- Droit de la famille : **70**

## LE TRANSPORT

### À LA DEMANDE

 Ce service de transport de proximité a été mis en place le 2 janvier 2019, en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine, pour répondre aux problèmes de mobilité des habitants.



**137**

inscriptions en 2019



**2 446**

trajets effectués

• Plus de 75 ans : 96

• Personnes à mobilité réduite : 20

### CATÉGORIES D'USAGERS

• Personnes sans autonomie de déplacement : 24

• Personnes en perte d'autonomie : 6

• Personnes en insertion : 7



### LE TAD, POUR QUI ?

Le transport à la demande est réservé aux personnes domiciliées sur le territoire de la CdC et qui répondent aux critères suivants :

- Personnes à mobilité réduite
- Personnes âgées de plus de 75 ans ou en perte d'autonomie
- Personnes sans autonomie de déplacement
- Personnes en insertion professionnelle
- Personnes en situation de précarité

### LES DESTINATIONS



Les 20 communes du territoire

La gare de Sainte-Foy-la-Grande

4 destinations hors territoire

*Pôles médicaux de Gardonne et Le Fleix,  
Pôle Emploi de Saint-Magne-de-Castillon et Langon*



### LES MOTIFS DES TRAJETS

- Centres commerciaux : **746 trajets**
- Rendez-vous médicaux : **792 trajets**
- Activités culturelles et de loisirs : **345 trajets**
- Marché : **240 trajets**
- Visites famille/amis : **121 trajets**
- Démarches administratives : **91 trajets**



## CENTRE INTERCOMMUNAL

### D'ACTION SOCIALE



Une pratique de co-développement entre pairs est en construction avec les autres CCAS et CIAS du Grand Libournais, pour répondre à des problématiques communes comme la qualification, un manque d'attractivité du secteur, l'absentéisme ou encore le parcours professionnel des agents.

Une première rencontre avec les différents responsables des structures a eu lieu le 7 janvier 2020.

Toujours dans cette même dynamique, une demande de formation commune a été demandée au Département.

La formation GAP (Groupe d'Analyse des Pratiques professionnelles) a été proposée à la mutualisation avec les autres SAAD du territoire.

### LES AVANTAGES :

- Les agents échangeront et se confronteront à d'autres pratiques professionnelles lors d'une première mobilisation collaborative des CCAS et des CIAS sur un appel à projet
- Un coût moindre de la formation pour chaque collectivité.

 Cela concernera 12 agents du SAAD en 2020 : deux groupes de mars à juin et deux autres groupes de septembre à décembre.



Un bilan sera fait en fin d'année pour élargir ou pas ces GAP mutualisés à l'ensemble des professionnels.



### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### • LE FONCTIONNEMENT DU CA

Les membres élus, appelés administrateurs, se rassemblent pour participer à l'organisation du CIAS qui regroupe le SAAD, la MARPA et le centre socioculturel. Le CA est présidé par le Président de la Communauté des Communes du Pays Foyen.

En plus des élus communautaires, certaines associations du territoire font également partie des membres du CA. Pour valider une décision, le CA doit atteindre le quorum. Le nombre d'administrateurs varie en fonction des statuts. Pour le CIAS, le CA est composé de 23 administrés.



*Chaque membre reçoit une convocation avec la date, le lieu et l'ordre du jour du CA. Les membres qui ne peuvent se rendre au CA peuvent déposer un pouvoir auprès d'un autre membre de leur choix. Après chaque CA, un procès-verbal est rédigé par le secrétaire de séance.*

#### • SON RÔLE

Le CA gère les grandes orientations de l'organisation. C'est l'organe compétent pour déterminer les choix stratégiques, pour réguler le bon fonctionnement des services et pour contrôler les décisions votées.

Le CA prépare et vote les budgets ainsi que toutes les décisions inhérentes à l'organisation.

## LE SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE (SAAD)



**521** personnes accompagnées



**72 566** heures effectuées



Le service s'est restructuré en juin 2019 et a vu son activité se stabiliser puis augmenter en octobre.

Pour valoriser le travail des agents et rendre attractif le service, les quotités des contrats de travail sont passées de 17,50/35ème à 27/35ème. De plus, 5 agents ont été titularisés.



Le service est rentré dans le programme aidants-aidés en avril. Ce programme permet d'avoir des aides pour former les aidants professionnels, accueillir dans les meilleures conditions les nouveaux professionnels et animer une démarche de prévention. Il a pour enjeux la diminution du nombre d'arrêts maladie.

### UN SERVICE DE PROXIMITÉ

- **Plus de 350** situations suivies par les cadres de secteur
- **Près de 70** intervenants à domicile encadrés

### DES PRESTATIONS DE QUALITÉ

- **37** réclamations / 2 évènements indésirables pour 377 bénéficiaires chaque mois

## LES ENJEUX POUR 2020

- Développer l'activité en atteignant les 80 000 heures et augmenter la qualité tant auprès des usagers que des professionnels en étant toujours plus proche de leurs besoins et attentes.
- Diminuer le nombre d'arrêts maladie en favorisant le présentisme.
- Développer le recrutement en renforçant la visibilité du service comme créateur d'emploi sur le territoire, et des actions communes avec le PLIE, Pôle emploi, la mission locale et D2C.
- La professionnalisation en augmentant la formation en tutorat, le partenariat avec les écoles de formation et les lycées, ainsi que la poursuite de la formation continue pour les professionnels titulaires et remplaçants.



## CHARTRE NATIONALE

### DE QUALITÉ

Le SAAD du Pays Foyen a adhéré en 2019 à la Charte Nationale Qualité des services à la personne délivrée par la Direction Générale des Entreprises (DGE), qui repose sur 6 principes directeurs :

- Répondre de manière rapide et adaptée à chaque demande
- Fournir des informations complètes et fiables tout au long de la prestation
- Adapter ses interventions à l'évolution des besoins
- Mettre à disposition des intervenants compétents et professionnels
- Respecter la vie privée et l'intimité de sa clientèle
- Faire évoluer ses pratiques pour améliorer la satisfaction de ses clients



## LA MARPA "LA TUQUETTE"



Les agents assurent la préparation des 4 repas (selon la réglementation HACCP), le service et la plonge, l'entretien des parties communes, du linge et des logements des résidents, des abords de l'établissement et des installations techniques de la structure.

L'offre d'animation s'est développée, avec entre autre la mise en place d'une commission animation, avec la présence d'un service civique dédié à l'animation.

Le local plonge a été réaménagé pour répondre à la nécessité de mettre à disposition un équipement adapté aux restrictions médicales des agents.



La MARPA a fêté ses six ans en 2019.

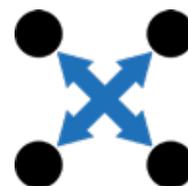
## LES ENJEUX



L'année 2020 sera dédiée à la préparation de l'évaluation externe qui devra avoir lieu avant la fin de l'année, pour un rendu au Département en début d'année 2021. La mobilisation des membres de l'équipe, des résidents, des familles et des intervenants sera nécessaire à la réalisation de ce travail.



Taux d'occupation : 85 %



## LA CENTRE SOCIOCULTUREL "PIAF"



L'espace d'animation de proximité « Projets Initiatives Animation Foyenne », le PIAF, a ouvert ses portes en février 2019, 16 rue marceau à Sainte-Foy-la-Grande, dans la continuité de la ludothèque, qui est désormais rattachée au centre socioculturel.

Le PIAF accueille les habitants, partenaires et associations souhaitant participer aux activités ou s'impliquer dans son fonctionnement.

### L'ÉQUIPE

- 1 directeur
- 1 ludothécaire
- 1 chargée d'accueil
- 1 animateur
- 1 référente famille
- 1 médiatrice socioéducative.



**103**

adhérents en 2019



93 personnes CdC  
10 personnes hors CdC

Des activités ont été mises en place en rapport avec les 4 axes de travail définis lors de la phase de préfiguration.

### 1 Permettre des connexions entre les différentes générations

- Jouons ensemble :  
Soirées jeux itinérantes  
Délocalisations sur l'espace public  
Accueils spécifiques
- Temps de lecture par un petit groupe de bénévoles dans 3 écoles pendant le temps périscolaire d'accompagnement à la scolarité
- Ateliers réguliers autour de la couture, la cuisine...



Ces ateliers ont permis des rencontres et partages entre habitants (42 personnes), du lien entre différentes générations qui ont pu développer leur utilité sociale en mettant en avant et partageant leurs savoirs.

## 2 Accompagner la relation parent, enfants, jeunes

- Temps de concertation entre les divers services CdC, partenaires éducatifs et équipes de l'éducation nationale autour de la mise en place d'outils ou d'actions pour :
  - Faciliter la relation entre la famille et le réseau local
  - Mieux accompagner les jeunes et les parents sur des besoins repérés

- Actions visant à soutenir et à accompagner la parentalité, prévenir les situations de rupture et de repli mais aussi créer des liens intrafamiliaux et entre les différentes familles


**8 sorties** (41 familles)  
**10 ateliers** (26 familles)  
**6 soirées d'échanges** (20 familles)

## 3 Favoriser l'accès à la culture

- Un espace ressources mis en place et identifié par les habitants et les associations pour mettre en avant les ressources/manifestations locales

- Des temps de rencontres avec les habitants pour définir des sorties culturelles, les associer aux manifestations sur lesquelles la structure est présente :


**3 sorties culturelles** ont permis à une trentaine de personnes de découvrir Bordeaux ou des festivals

- Des temps avec les acteurs locaux pour favoriser la création d'évènements mutualisés

→ **Expositions et ateliers** : association NED sur l'autisme, fédération Hiero sur les risques auditifs...  
 → **Participation aux évènements** « cirque et jazz aux écuries », Tremplin Aquiltour, Fête de la famille, animations de proximité, Fête du lien, CAP33

## 4 Développer des actions à l'échelle du territoire et participer à la vie locale

- Organisation avec le SAAD de la Semaine Bleue du 7 au 13 octobre 2019, la semaine nationale dédiée aux séniors et au lien intergénérationnel.


 Animations sur 7 communes du Pays Foyen  
 Mobilisation de 5 associations  
 Participation de plus de 220 personnes

- Organisation de la manifestation "assos en fête" le 14 septembre 2019


**63 associations** (1 450 visiteurs)

## LA LUDOTHÈQUE R' DE JEU



**371** personnes accueillies



**5** délocalisations

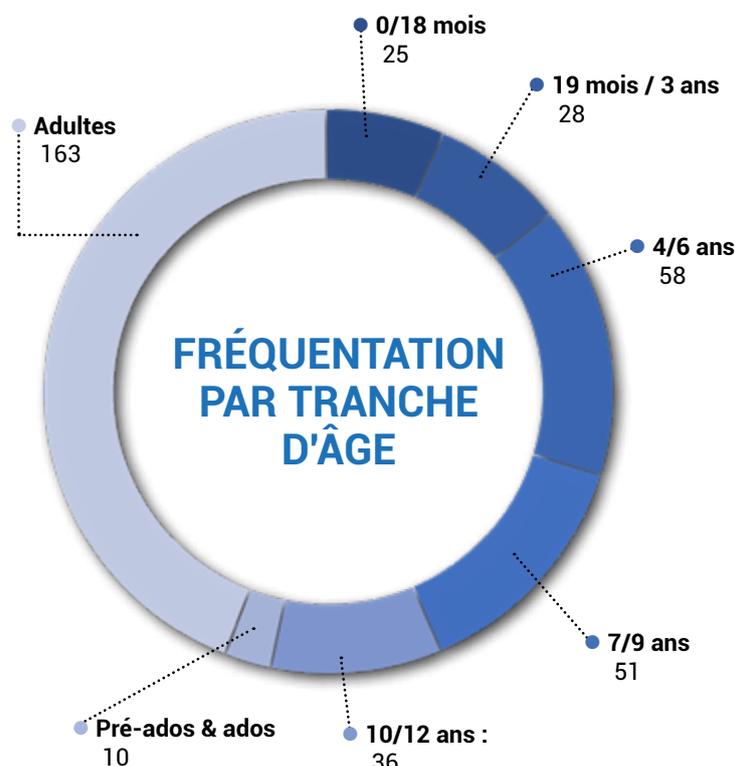


Rattachée au centre socioculturel le PIAF, la ludothèque propose des accueils tout public, des animations jeux pour public spécifique, des soirées jeux itinérantes et se délocalise ponctuellement sur des évènements des associations du territoire ou de la collectivité.



## LES CHIFFRES-CLÉS

- **88** accueils sur place
- **372** heures d'ouverture au public
- **55** usagers du territoire
- **19** usagers hors territoire



## LE CENTRE

## DE SANTÉ

 Le Centre de Santé du Pays Foyen est géré par une association à but non lucratif. L'activité du Centre a démarré le 18 novembre 2019 avec 1,5 équivalent temps plein (ETP) de médecins. La gestion du Centre est assurée par un cadre de direction du Centre Hospitalier de Libourne à hauteur de 0,1 ETP. Le cabinet comptable MIO assure la gestion comptable et financière du Centre.



## LES ÉTAPES CLÉS

- Délibération du Conseil Communautaire du 25/04/2019 relative à l'ouverture du Centre de Santé.
- Dépôt du dossier auprès de l'ARS concernant l'Appel à Projet "soutien à la création et au démarrage d'un centre de santé" le 30/09/2018.
- Autorisation d'ouvrir la structure par l'ARS le 22/03/2019 et validation d'un accompagnement financier à hauteur de 60 000 euros pour les dépenses de fonctionnement de la 1<sup>ère</sup> année.
- Création de l'association gestionnaire le 01/08/2019, composée de membres de la Communauté de Communes.
- Enregistrement du Centre de Santé auprès des caisses d'assurance maladie le 28/10/2019, permettant le versement des tarifs des consultations réalisées par les médecins directement sur le compte du Centre de Santé.
- Réalisation d'un contrat "Accord National" avec la CPAM le 4/11/2019 permettant de récupérer des subventions sur objectifs auprès de la CPAM.



Participation financière de la CdC en 2020 :

**42 800 €**



## LE FONCTIONNEMENT

### DES CENTRES DE SANTÉ

**Le fonctionnement des centres de santé est défini dans l'article L6323-1 du code de la santé publique.**

- Ils sont forcément créés et gérés par des organismes à but non lucratif.
- Ils proposent des soins de premiers recours.
- Ils pratiquent les tarifs de secteur 1 et le tiers-payant.
- Les professionnels de santé y sont salariés, contrairement aux maisons de santé ou aux cabinets médicaux où sont regroupés des professionnels exerçant en libéral.
- Ils sont amenés à organiser des actions de prévention et de promotion de la santé.

Il peut exister différents types de centres de santé (mono ou pluriprofessionnels) : Centres de santé polyvalents (consultations de médecine, actes de radiologie, soins dentaires, spécialistes, paramédicaux...), Centres de santé médicaux, Centres de santé dentaires, Centres de santé infirmiers.

## CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE

 Dans le cadre du partenariat institutionnel entre le CdC, la CAF de la Gironde et la MSA, le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) a été renouvelé pour la période 2019-2022.

 Il s'agit d'un contrat d'objectifs et de cofinancement, qui permet de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans. Il concerne les 3 crèches et le service d'accueil familial, les 3 accueils de loisirs, les 2 espaces ados, les accueils périscolaires, les 3 postes de coordination, la ludothèque, le Relais d'Assistantes Maternelles, la formation BAFA, les séjours ainsi que le lieu d'accueil enfants-parents.

## LES ORIENTATIONS 2019-2020

- Continuer à favoriser l'éveil et la socialisation des enfants de 0 à 3 ans, facteur de réussite éducative
- Faciliter et accompagner le parcours de toutes les familles du territoire dans la recherche d'un mode d'accueil
- Accompagner la parentalité dans une démarche transversale et globale auprès des familles
- Pérenniser les actions en faveur de l'enfance
- Développer l'offre d'accueil pour les jeunes et les familles
- Faciliter l'accès des structures à toutes les familles

## LA FÊTE DE LA FAMILLE

En 2019, la journée de la Petite Enfance, la Soirée musique et jeu et le challenge sportif du périscolaire ont fusionné pour devenir la Fête de la Famille en Pays Foyen. Cette première édition s'est déroulée le 22 juin sur le complexe de Mézières à Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt, avec au programme, des activités culturelles, manuelles et sportives et gratuites.

 **250 personnes** ont participé aux différents ateliers proposés par les services communautaires.

## LES FINANCEMENTS

 **362 976 €** par an jusqu'en 2022 de la CAF  
**72 595 €** par an jusqu'en 2020 de la MSA



## DÉPLOIEMENT D'UNE CTG

Pour bénéficier de nouvelles modalités de financement, en remplacement du CEJ, et mettre en oeuvre l'animation et la coordination des politiques publiques de la branche Famille, il convient de contractualiser à terme une Convention Territoriale Globale (CTG).

La CTG est une démarche qui vise à mettre les ressources de la CAF, tant financières que d'ingénierie, au service d'un projet de territoire afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles. L'enjeu est de s'extraire des démarches par dispositif pour privilégier une approche transverse partant des besoins du territoire.

 Dans le cadre d'une CTG, tous les champs d'intervention de la CAF peuvent être mobilisés, à savoir la petite enfance, l'enfance jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès au droit, le logement, le handicap.



## LA PETITE

## ENFANCE

### LAEP LE MILLE PATTES

Le lieu d'accueil enfants-parents propose un accueil les mardis et jeudis matin à Sainte-Foy-la-Grande. Il s'adresse à tous les enfants de 0 à 4 ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte ayant un lien permanent avec eux (grands-parents, assistants familiaux...) ainsi qu'aux futurs parents.

 **89** accueils en 2019



**37** familles accueillies  
dont 18 nouvelles



**53** enfants de - de 4 ans  
accueillis dont 24 nouveaux

### LE RAM

 Le Relais d'Assistants maternelles (RAM) est un service gratuit d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents et les assistantes maternelles agréées.

- Nombre total d'assistants maternels du territoire du RAM (Pays Foyen et CdC Montaigne Montravel et Gurson) : **87**
- En englobant le Service d'assistants familiales, la CdC du Pays Foyen comptabilise **57** professionnels

## LES STRUCTURES PETITE ENFANCE



### MULTI-ACCUEIL "LES P'TITS LOUPS"

*Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt*

- 20 places pour des contrats  $\geq 30$  heures
- 7 agents auprès des enfants
- 1 agent d'entretien à 20h
- 1 agent en cuisine 12/35<sup>ème</sup>
- 1 directrice
- 43 enfants accueillis / 40 familles concernées
- 82,48 % CAF / 17,52% MSA



**74 %** de taux d'occupation

### MULTI-ACCUEIL "LOUS PITCHOUNS"

*Pellegrue*

- 20 places
- 7 agents auprès des enfants
- 1 agent d'entretien
- 1 agent en cuisine
- 1 directrice à 1/2 temps
- 37 enfants accueillis / 33 familles concernées
- 47,87 % CAF / 52,13% MSA



**67 %** de taux d'occupation

### HALTE-GARDERIE & CRÈCHE FAMILIALE

"TOM POUCE" *Sainte-Foy-la-Grande*

- 18 places en accueil collectif
- 8 agents auprès des enfants
- 11 places en accueil familial pour des contrats  $\geq 30$  heures
- 4 assistantes maternelles
- 1 directrice pour les 2 accueils
- 1 agent d'entretien à 20h
- 55 enfants en accueil collectif  
50 familles concernées
- 18 enfants en accueil familial  
17 familles concernées
- 76,12 % CAF / 23,88% MSA



Multi-accueil : **77 %** de taux d'occupation  
Service familial : **66 %** de taux d'occupation



## L'ENFANCE

## JEUNESSE

### LE PÉRISCOLAIRE

 La CdC dispose de la compétence périscolaire sur l'intégralité des écoles maternelles et élémentaires publiques du territoire depuis la rentrée 2018-2019. Une plus-value qualitative complémentaire est dispensée grâce notamment au partenariat associatif mis en place. Au total, ce sont 15 associations et intervenants extérieurs qui sont intervenus sur les 10 sites périscolaires.



**925**

enfants accueillis

 567 en primaire  
358 en maternelle



**751**

familles concernées

### LES MERCREDIS PÉRISCOLAIRES

*Les P'tits Potes (Pineuilh)*

• **214** enfants concernés (153 familles)

*Les Z'intrépides (Pellegrue)*

• **139** enfants concernés (102 familles)

### LE ACCUEILS DE LOISIRS DE 3 À 17 ANS

#### LES P'TITS POTES (Pineuilh)

 Il accueille jusqu'à 36 enfants de 6 à 12 ans et jusqu'à 40 enfants de 3 à 6 ans, le mercredi et pendant les vacances scolaires. Durant certaines vacances scolaires, les P'tits Potes sports peuvent accueillir jusqu'à 60 enfants à Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt (complexe sportif de Mézières).



**408** enfants accueillis durant les vacances en 2019



Taux d'occupation : **58 %**

#### LES Z'INTRÉPIDES (Pellegrue)



Il accueille les enfants de 3 à 12 ans. Le mercredi, il accueille 24 enfants de 3 à 6 ans et 24 à 36 enfants de 6 à 12 ans.



**184** enfants accueillis durant les vacances en 2019



Taux d'occupation : **50 %**

Les 2 accueils collectifs de mineurs 3/12 ans ont proposé, tout au long de l'année, des activités sous forme de cycle en respectant le dispositif national « Plan mercredi » contractualisé avec les partenaires et notamment l'Éducation nationale.

#### LE CLUB ADOS (Pellegrue)



Le vendredi soir, il accueille jusqu'à 24 jeunes de 11 à 17 ans. Pendant les vacances, des mini-séjours à thème et des camps sont organisés pour une quinzaine de jeunes environ.



**53** jeunes accueillis les vendredis  
**403** jeunes accueillis les vacances

#### L'ANIMATION JEUNESSE (Pineuilh)



Elle accueille les jeunes allant de 10 à 17 ans (24 places).



**18** jeunes accueillis les vendredis  
**22** jeunes accueillis la pause méridienne  
**118** jeunes accueillis les vacances



#### LES ESPACES ADOS

La ligne directrice a été de rapprocher les deux accueils pour créer une meilleure diversité mais aussi une complémentarité d'actions à destination du public collégien et lycéen, sur le temps périscolaire et extrascolaire. Le travail partenarial engagé auprès des deux collèges du territoire et du lycée de Sainte-Foy-la-Grande a permis de remobiliser des jeunes autour de projets structurants.

## LE TOURISME



**15 411**  
visiteurs  
sur les 3 sites



**120**  
partenaires



**26 000**  
visiteurs sur  
le site internet



**122 200**  
pages vues  
sur le site internet



### LA PROVENANCE DES VISITEURS

1. France **76%**  
*(principalement Nouvelle-Aquitaine et Ile-de-France)*
2. Royaume-Uni **13%**
3. Pays-Bas **3%**
4. Belgique **3%**

### LES DEMANDES DES VISITEURS

- Activités et loisirs **85%**
- Hébergements **5%**
- Autres **10%**



### « GÉNÉROSITÉ DE L'ACCUEIL »

Dans le cadre de la démarche Qualité et le suivi du label « Générolisté de l'Accueil », obtenu en 2016, l'Office de Tourisme réalise chaque année une enquête de satisfaction.

L'analyse de la satisfaction client a porté sur 100 questionnaires récoltés entre janvier et décembre 2019.

- Présentation de l'information : 100% de satisfaction
- Attitude du personnel : 100% de satisfaction
- Information : 100% de satisfaction

### TERRA AVENTURA



Un parcours Terra Aventura, le geocaching de Nouvelle-Aquitaine a été lancé le 13 juillet 2019 en Pays Foyen.

**2 200** personnes ont réalisé le parcours  
**850** commentaires laissés, positifs à 90%

### LES ANIMATIONS ESTIVALES

L'Office de Tourisme a renouvelé son opération « A chaque jour son animation ! » du 6 juillet au 31 août 2019 avec des nouveautés : les balades en trottinette électrique, yoga et Pilates, les balades contées, Bastide Game.



### LA TAXE DE SÉJOUR

Une plateforme de télé déclaration a été mise en place en 2019. Très simple d'utilisation, chaque propriétaire peut y effectuer ses déclarations de taxe de séjour en ligne mais aussi y trouver de la veille juridique, des informations pratiques...



**15 115 €** collectés en direct par  
l'Office de Tourisme en 2019



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les opérateurs numériques (Aritel, airbnb, Booking.com...) collectent directement la taxe de séjour auprès de leur clients. Ils doivent ensuite la reverser directement à la collectivité de rattachement.



**12 025 €** reversés par l'ensemble de  
ces acteurs

LA CULTURE

LA MÉDIATHÈQUE (Pellegre)

Les objectifs de la médiathèque sont : la mise à disposition et le prêt de fonds imprimés, sonores ou en ligne, l'aide à la recherche d'informations et la promotion des collections via un programme d'animations.



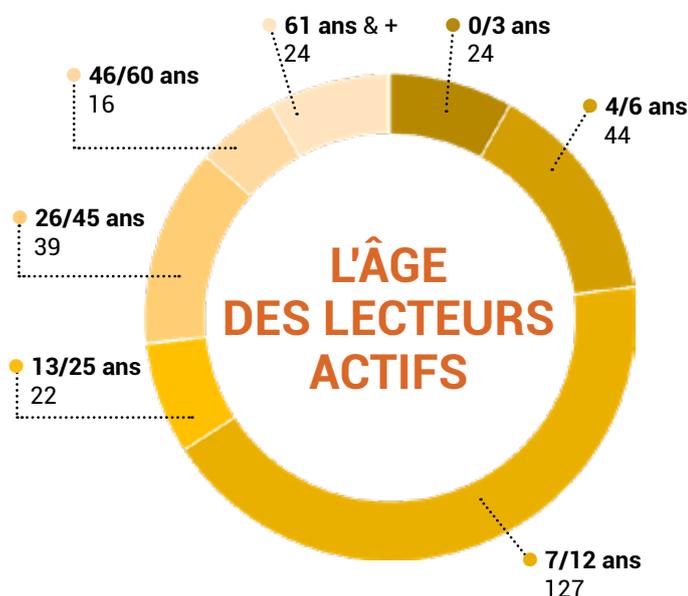
6 373 documents mis à disposition



3 892 emprunts en 2019

LES CHIFFRES-CLÉS

- 111 nouvelles inscriptions en 2019
- 305 lecteurs actifs (lecteurs ayant emprunté au moins une fois dans l'année)
- 58 personnes en moyenne fréquentent la médiathèque chaque semaine



UNE NOUVELLE ANIMATION

- « Des pages à la plage »  
Une mini-bibliothèque a été installée sur la plage des Bardoulets le temps des activités CAP33.

+ de 30 bénéficiaires chaque après-midi



LA MICRO-FOLIE

La CdC s'est positionnée auprès du Ministère de la Culture pour accueillir début 2020 une Micro Folie au sein de l'Office de Tourisme à Sainte-Foy-la-Grande.

Le projet micro folie a été créé et est coordonné par le Parc de la Villette. Equipé d'un écran et de tablettes connectées, ce Musée numérique permet aux visiteurs de découvrir les collections numériques des plus grands musées nationaux tels que le Louvre, le Château de Versailles, le Centre Pompidou, le Musée d'Orsay, du Quai Branly mais aussi le Château de Versailles, la Philharmonie de Paris...

Il permet également d'accueillir des spectacles de toutes formes, des échanges entre artistes, des conférences à destination des associations locales, des habitants et surtout des scolaires.



1 Musée numérique avec plus de 1 300 oeuvres



1 espace de réalité virtuelle



Inauguration le 6 mars 2020



## LE CINÉMA LA BRÈCHE



**34 124** entrées réalisées en 2019



**32 %** de hausse de fréquentation



La fréquentation du cinéma La Brèche a augmenté de 355,45% en novembre et de 129,97% en décembre 2019. En deux mois, 15 305 personnes ont été accueillies :

- **7 401** spectateurs en novembre 2019  
*1 625 spectateurs en novembre 2018*
- **7 904** spectateurs en décembre 2019  
*3 437 spectateurs en décembre 2018*



## LE BOX OFFICE EN 2019

1. La Reine des Neiges 2  
**2 265 spectateurs**
2. Star Wars : l'ascension de Skywalker  
**1 593 spectateurs**
3. Le Roi Lion  
**1 304 spectateurs**
4. Jumanji : Next level  
**985 spectateurs**
5. Avengers : Endgame  
**721 spectateurs**



Un chiffre d'affaires de la confiserie en hausse de **85 %**

Une consommation annuelle par spectateur de **0,62 €**



## 2 NOUVELLES SALLES

Au terme de 14 mois de travaux, les deux nouvelles salles, d'une capacité de 80 et 140 places, ont été inaugurées le 6 novembre 2019.



La salle d'origine du cinéma a fermé ses portes le 14 octobre pour être rénovée avec une capacité réduite à 280 places. Son ouverture est prévue au cours du premier semestre 2020.

*En raison des mesures de confinement dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, la livraison de la troisième salle est décalée au deuxième semestre 2020.*



## UNE DÉLÉGATION DE

## SERVICE PUBLIC

Depuis l'ouverture des deux nouvelles salles le 7 novembre 2019, la gestion et l'exploitation du cinéma La Brèche ont été confiées, par voie d'affermage, à la société Artec pour une durée de cinq ans. Spécialisée dans l'exploitation cinématographique, la société gère dix-sept salles de cinéma de proximité, principalement en Gironde.

Le délégataire assure la programmation du cinéma et propose des actions d'accompagnement des publics (scolaires, seniors...) ainsi que des animations en lien avec la programmation. Il met également en place des partenariats avec les associations culturelles du territoire.

## SPORT &

## VIE ASSOCIATIVE

### CAP33



**7 230** actes  
pédagogiques



**7 500** baigneurs  
durant la saison

### LES CHIFFRES-CLÉS

- **23** partenaires associatifs (14 associations sportives et 9 associations culturelles)
- **7** comités sportifs girondins
- **98 %** d'activités gratuites
- **47 %** des pratiquants habitent le territoire (Nouvelle-Aquitaine 12,5% ; France 7,5% ; hors France 33%)
- **2** dispositifs gratuits de cours de natation



« J'apprends à nager » (Comité de Natation)  
« Objectif nage » (Département de la Gironde)



**52** enfants de 6 à 13 ans (dont 48 enfants du territoire) et 1 adulte ont pu bénéficier de ces actions gratuites.



### LES NOUVEAUTÉS

- **Extension du volet culturel**  
Le Département a proposé à 4 Centres CAP33 d'étendre leur volet culturel via un financement supplémentaire. Ce dispositif a ainsi permis de proposer des activités autour du théâtre, de la danse, des arts plastiques et de l'initiation musicale; toutes dispensées par des professionnels.
- **Un espace lecture et jeu** proposé par la ludothèque et la médiathèque du Pays Foyen
- **De nouvelles associations sportives :**  
Stade Foyen Pétanque, Fitness Sainte-Foy Cross Training



### LES TEMPS FORTS DE CAP33

- Les événementiels des « Mercredis du CAP33 »
- Les tournois en soirée : **24** personnes en moyenne par tournoi
- Les découvertes gratuites : 58 % de la fréquentation avec 30 activités différentes
- Drop de Béton : **550** participations sportives

### LES SPORTIFS MÉRITANTS



**19** disciplines  
sportives représentées



**160** sportifs, encadrants  
et bénévoles récompensés



### LES ASSOCIATIONS À L'HONNEUR EN 2019

Karaté do Shukokaï • Club Nautique Foyen aviron  
• Escrime Pays Foyen • Twirling les Fauvettes • Florian Latorre (Porsche carrera cup) • Galo canoë kayak • Etoile cycliste foyenne • Basket club • Tennis de table • Stade foyen rugby • Baseball softball les Pitchers • FC Pineuilh • Stade Foyen athlétisme • Sainte Foy Gym • Futsal Club Foyen • UFOLEP pétanque Port Sainte Foy • VTT Ligueux • Stade Foyen pétanque • Boule lyonnaise Pineuilh

## LES PUBLICATIONS

### COMMUNICATION EXTERNE

 Semestriel, le magazine de la Communauté de Communes « Pays Foyen MAG » paraît en janvier et juin. Imprimé à 10 000 exemplaires, il est distribué dans toutes les boîtes aux lettres par les 20 communes.



### COMMUNICATION EXTERNE

Créé en 2018, le journal interne « L'Écho des Services » est paru en mars et octobre 2019. Il est diffusé auprès de l'ensemble des agents de la CdC et du CIAS.



Une enquête a été réalisée en avril 2019 pour mesurer la satisfaction des agents et faire évoluer le support.

## LES RELATIONS PRESSE



**119** communiqués de presse en 2019  
**344** articles parus dans la presse

## LA COMMUNICATION NUMÉRIQUE

### LE SITE INTERNET



 Le nouveau site internet [www.paysfoyen.fr](http://www.paysfoyen.fr) a été mis en ligne en janvier 2019. Pour une navigation simplifiée, il est organisé autour de 7 rubriques principales :

- LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES • ÉCONOMIE
- CADRE DE VIE ENVIRONNEMENT • VIE PRATIQUE
- ENFANCE JEUNESSE • TOURISME • CULTURE SPORTS & LOISIRS

### LES RÉSEAUX SOCIAUX

 Page Facebook @ paysfoyen.fr



**1 290** mentions  
J'aime



**1 353** abonnés  
au 31/12/2019

 **160** publications en 2019  
**4 400** vues de vidéos

 Les autres pages Facebook

- CAP33  
**688** abonnés | **664** mentions J'aime
- Ados Pays Foyen  
**163** abonnés | **149** mentions J'aime
- Cinéma La Brèche  
**1 001** abonnés | **965** mentions J'aime
- Centre socioculturel du Pays Foyen  
**189** abonnés | **182** mentions J'aime



## Communauté de Communes du Pays Foyen

2 avenue Georges Clemenceau

BP74 • 33220 Pineuilh

Tél. 05 57 46 20 58 • [contact@paysfoyen.fr](mailto:contact@paysfoyen.fr)

[www.paysfoyen.fr](http://www.paysfoyen.fr)



[www.facebook.com/paysfoyen.fr](https://www.facebook.com/paysfoyen.fr)



Communauté de Communes